



LAMPERTHEIM

Note de synthèse Budget Primitif 2025

Conseil municipal
du 31 mars 2025

Préambule

Le budget primitif 2025 intervient :

- A la suite du **Débat d’Orientation Budgétaire** du Conseil Municipal du lundi 24 février 2025.

- **La section de fonctionnement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **3 604 000 euros**.

- **La section d’investissement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **1 262 000 euros**.

- **Un total toutes sections confondues de 4 866 000 euros**.

Sommaire

I. Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement**
- b. Recettes de fonctionnement**

II. Section d'investissement

- a. Dépenses d'investissement**
- b. Recettes d'investissement**

III. Conclusion

I) Section de fonctionnement

Contexte général Conjoncture globale sur les finances locales

- ◆ Au niveau national en contexte macroéconomique, les communes observent un effet ciseau du fait d'une **augmentation** des dépenses plus fortes que l'**augmentation** des recettes.
- ◆ Ceci est le fruit des tensions inflationnistes sur les postes **d'achat, la hausse des coûts énergétiques**, et de l'**augmentation** des charges de personnel du fait notamment des décisions de **l'Etat**.
- ◆ **L'enveloppe** globale de la DGF est en progression tout comme la revalorisation des bases locatives mais ces recettes nouvelles pour le bloc communal ne suffisent pas à compenser l'**augmentation** des dépenses évoquées ci-dessus.

Contexte général pour la commune

- ◆ Lampertheim a une population globale **de 3 529 habitants au 1^{er} janvier 2025**, qui outre des obligations légales (DOB, M57...) impose une organisation efficace et une stratégie à moyen terme.
- ◆ La construction budgétaire 2025 intervient dans un **contexte de poursuite des fortes tensions sur les charges de fonctionnement notamment pour les fournitures et les prestations**.

- ◆ La commune a déjà conduit **des optimisations de l'ensemble des postes de dépenses** depuis 2020.
- ◆ Avec la création de nouveaux services depuis 2021, **services publics** qui doivent être maintenus (périscolaire, police municipale, guichet titres d'identités...) dans un objectif de **qualité et de performance**.
- ◆ Le renforcement juridique (conseils, appui) et la **sécurisation des actes** est poursuivi (contrats, marchés, ...).
- ◆ La commune subit comme les autres opérateurs **l'impact de l'inflation** corrélée à **l'augmentation des charges d'énergies**.
- ◆ **Depuis 2023 et encore en 2025, la commune doit aussi financer l'augmentation des charges de personnels** décidée par l'Etat entraînant, sans mesure **d'optimisation**, une augmentation des charges de fonctionnement, avec une nécessaire réorganisation des services municipaux liée au fonctionnement d'une commune de notre taille au sein d'une métropole.
- ◆ **Les recettes continuent de se raréfier**, l'absence de reversement du FCTVA – fonctionnement, mesure de la LFI 2025, l'enveloppe de DGF non réévaluée et un dynamisme fortement diminué de la fiscalité locale contraignent les capacités d'autofinancement.

1. Les dépenses de fonctionnement

A. Un budget de fonctionnement en baisse

	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 349 750 €	1 220 050 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 140 000 €	1 160 000 €
Virement à la section d'investissement	593 707 €	609 919 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections et dotation aux amortissements	90 000 €	90 000 €
Autres charges de gestion courante	450 543 €	352 031 €
Charges financières	50 500 €	40 500 €
Atténuations de produits	118 000 €	112 000 €
Charges exceptionnelles et dotation aux provisions	5 500 €	20 500 €
TOTAL	3 798 000 €	3 604 000 €

B. Les charges à caractère général optimisées – chapitre 011

Les coûts d'énergie : malgré une baisse constatée en 2024 liée à la baisse des coûts ainsi qu'à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h de janvier à août 2024 et au passage au 100% LED du parc d'éclairage public en septembre 2024, les coûts restent plus élevés que ceux d'avant 2023.

Des services publics en Délégation de Service Public : en effet, les services publics périscolaires de petite enfance nécessitent une reprise juridique avec le choix validé du CM de déléguer les services publics et pas de gestion en régie.

La maintenance : des coûts en augmentation mais indispensables au maintien en bon état des infrastructures (extincteurs, vérification électricité/gaz, chauffage, ascenseur, portes sectionnelles, pack magnus...).

L'assurance : la cotisation augmente et passe de 21 837 € en 2024 € à 26 900 € en 2025 – restant toutefois admissible au regard de communes ne pouvant plus s'assurer en raison d'augmentations trop importantes par des cotisations multipliées parfois par 2 ou 3.

Charges locatives : ces charges sont en augmentation induites et refacturées par les bailleurs à la commune pour la location des locaux situés place du Général de Gaulle (550 m2 pour la médiathèque, la crèche et l'école de musique) et rue des Alisiers (100 m2 pour la crèche).

Coût de fonctionnement des bâtiments :

Complexe sportif : 130 182 € (3 512 h) => 37 € / habitant

Foot : 46 492 € (270 licences) => 172 € / licencié

Tennis : 24 790 € (196 licences) => 126 € / licencié

Soit un total de 201 164 € (3 512 h) / an => 57 € / habitant

C. Les dépenses de personnel et frais assimilés atteignent la trajectoire annoncée – chapitre 012

Effectifs stabilisés au 01/01/2025 :

19 agents

17,97 équivalents temps plein (ETP)

Hausse de la cotisation de la CNRACL + 3 points :

Le taux de 31,65 % passera à 34,65 %, soit une hausse de 14 000 € pour Lampertheim en 2025.

Cette hausse de 3 points s'appliquera également aux 3 prochaines années pour atteindre 43,65% - soit 56 000 € de cotisation supplémentaire de CNRACL en 2028.

Protection Sociale Complémentaire :

La loi prévoit une obligation de participation minimale pour la :

- prévoyance de 7 € / agent / mois à compter du 01/01/2025,
- santé de 15 € / agent / mois à compter du 01/01/2026.

L'augmentation de la participation communale représente un coût supplémentaire de 6 000 € / an pour la commune en 2025.

Mise en place des tickets restaurants :

La mise en place de tickets restaurants pour les agents communaux sera proposée pour septembre 2025 => coût estimé à 20 000 € / an.

D. Focus sur certaines dépenses

Coût global périscolaire / animation jeunesse (dépense 2024 :

312 000 € / déduction faite des loyers) :

=> Coût / enfant : 1 420 € (220 enfants fréquentant la structure)

=> Coût / habitant : 89 € (3 512 h)

Centre Intercommunal d'Action Sociale

La participation augmente en 2025 :

Soit une participation de la commune au CIAS de 38 819 € en 2025

=> Coût / habitant : 11 €

SIVU RAVEL

La participation de la commune en 2025 pour 59 élèves de Lampertheim est estimée à 75 000 €

=> Coût / élève : 1 271 €

=> Coût / habitant : 21,25 € (3 512 h)

COUTS DE FONCTIONNEMENT DES BATIMENTS

(3 512 h en 2024)

Complexe sportif et culturel : 130 182 € (37 € / habitant)

Foot : 46 492 € (13 € / habitant)

Tennis : 24 790 € (7€ / habitant)

Groupe scolaire : 107 733 € (30,5 € / habitant)

Mairie : 34 964 € (10 € / habitant)

Ateliers : 15 332 € (4€ / habitant)

Bibliothèque : 37 792 € (11€ / habitant)

Eglise catholique et protestante : 3 948 € (1€ / habitant)

Les dépenses d'eau et d'électricité du foot et des ateliers sont comptabilisés dans le Complexe sportif et culturel.

E. Emprunt et dette de la commune

Deux emprunts ont été souscrits en 2016 et 2017 pour un montant total de 2 443 000 € pour la réhabilitation / extension du Complexe sportif et culturel à taux variable : Euribor + 0,10

Taux au 01/01/2025 = 2,78 %

Taux au 01/01/2024 = 4,025 %

2. Les recettes de fonctionnement

A. En baisse sur tous les postes marquant la tendance générale

	BP 2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté en excédent	1 007 848 €	888 972 €
Atténuation de charges	21 352 €	4 489 €
Produit des services, du domaine et ventes diverses	65 200 €	70 800 €
Fiscalité locale	2 226 500 €	2 201 700 €
Impôts et taxes	218 000 €	210 039 €
Dotations subventions et participations	167 100 €	146 000 €
Autres produits de gestion courante	92 000 €	82 000 €
TOTAL	3 798 000 €	3 604 000 €

B . Focus sur les dispositifs de l'Etat

- ◆ La dotation globale de fonctionnement est en baisse quasi continue depuis 2014, soit - 82 % en 10 ans pour la commune de Lampertheim :
 - 2014 : 238 258 €
 - 2024 : 42 300 €
 - Soit une perte de recettes de 192 958 €

- ◆ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico)

=> la commune de Lampertheim ne figure pas sur la liste des communes contributrices du DILICO.

- ◆ Perte du reversement FCTVA
Soit un manque de 3 000 €

C. Fiscalité

- ◆ Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul basé sur l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.

De ce fait, la revalorisation forfaitaire des bases locatives est estimée pour 2025 à + 1,7%. Ceci entrainera un produit fiscal en légère hausse pour la commune.

- ◆ Pas d'augmentation de la fiscalité pour Lampertheim : les taux sont maintenus.

D. Recettes liées à la mise à disposition ou à la location de biens communaux

◆ Location des locaux :

- mise à disposition dans le cadre des DSP – 60 000 € / an (cette redevance augmenterait à partir de septembre 2025 avec la revalorisation du loyer prise en compte dans la nouvelle DSP pour le périscolaire)
- gratuité pour les associations selon les modalités suivantes : une convention d'objectifs et de moyens est signée chaque année entre la commune et les associations occupant des locaux à titre gratuit

◆ Revenus fonciers agricoles :

Fermage uniquement, plus de droit de chasse

◆ Droits de place :

Uniquement forains, sous réserve, le marché hebdomadaire ou les foods trucks ne sont pas concernés

Droit d'occupation du domaine public mis en place depuis 2021 :

- Echafaudage (tarif par m2 et par jour) : 1 €
- Benne (tarif par m2 et par jour) : 1 €
- Matériaux de chantier (tarif par m2 et par jour) : 1 €

II) Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Une baisse tendancielle mais un maintien pour 2025 des investissements nécessaires

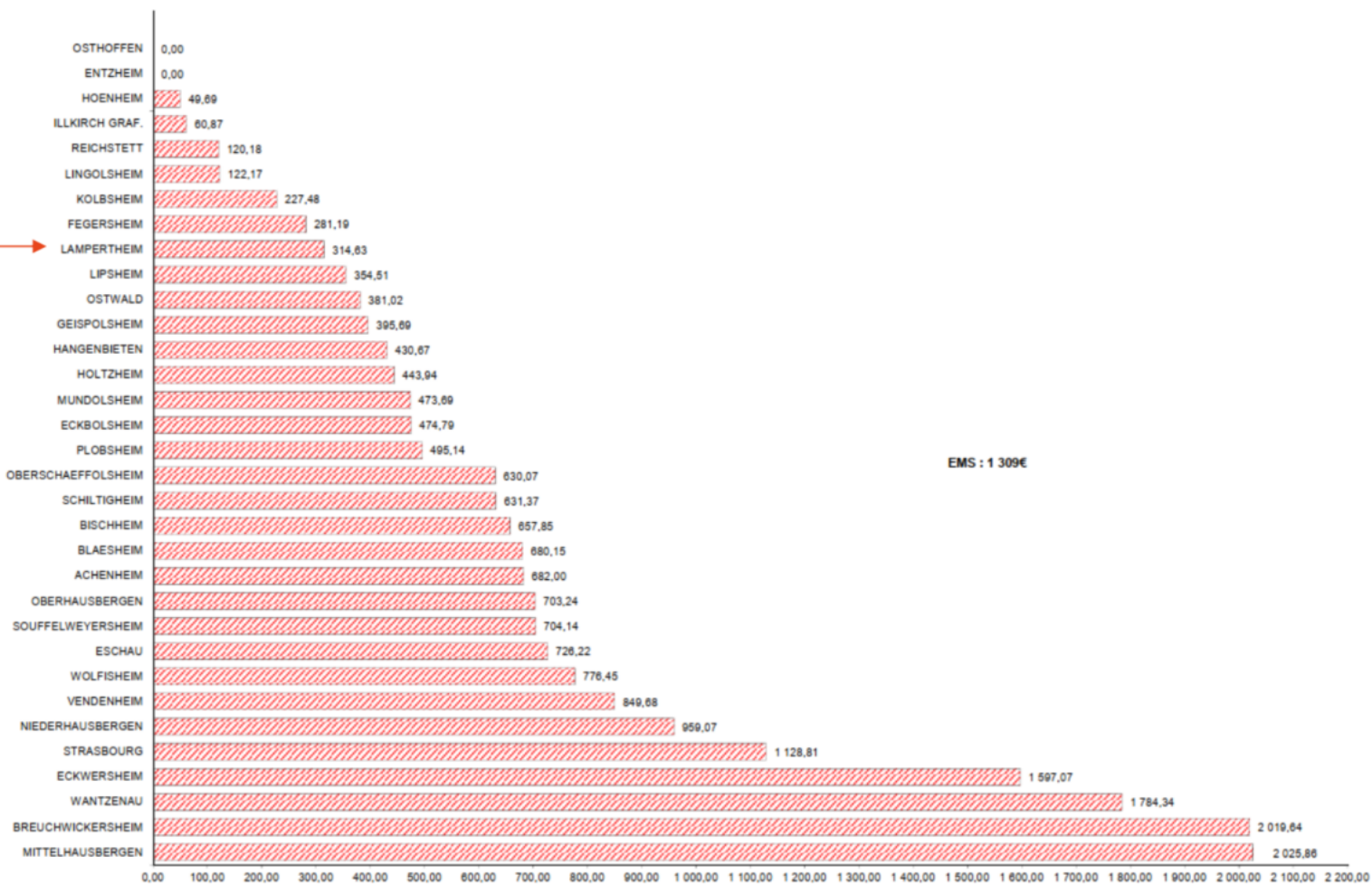
	BP 2024	BP 2025
Solde d'exécution négatif reporté	57 026 €	166 159 €
Remboursement emprunt en capital	85 000 €	85 000 €
Immobilisations incorporelles	206 000 €	42 500 €
Immobilisations corporelles	646 800 €	536 210 €
Immobilisations en cours	101 974 €	188 431 €
Reste à réaliser immobilisation incorporelles et corporelles	584 200 €	243 700 €
TOTAL	1 681 000 €	1 262 000 €

A. Emprunts et dettes assimilées : un ratio de désendettement très faible

La dette de la commune de Lampertheim restant à rembourser au 01/01/2025 est de 1 037 623 €.

Soit un montant de **314 € / habitant**, ce qui représente un montant faible d'endettement de la commune qui se situe parmi les moins endettées des communes de l'EMS.

Les emprunts d'un montant total de 2 443 000 € souscrits en 2016 et 2017 pour une durée de 30 ans correspondent à la rénovation / extension du Centre Sportif et Culturel.



B . Reste à réaliser 2024

Le reste à réaliser (RAR) correspond aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Il s'élève à 243 700 €

Qui correspondent aux opérations suivantes :

- Solde parc d'éclairage public en 100% LED
- Acquisition de terrains (parcelle située au-dessus du cimetière + parcelle quartier Gare)
- Piste cyclable Lampertheim – Pfulgriesheim (délaissé)
- Etudes « végétalisation des cours d'écoles »
- Aires de jeux, place du Général de Gaulle (remplacement des cailloux par des copeaux et installation d'une clôture)

C. Les dépenses d'équipement 2025

- Etudes poursuite végétalisations des cours d'écoles : 23 500 €
Le projet devra se positionner pour l'été 2026, les demandes de subventions ayant évolué et ne pouvant être confortées avant juillet 2025.
- Etude de faisabilité pour le 1 place du Tilleul : 15 000 €
- Extension du cimetière : 75 000 €

- Aménagement du parking de la mairie : 60 000 €
- Bornes anti-moustiques : 15 000 €
- Reliquat – Voie verte Lampertheim – Pfulgriesheim : 50 600 €
- Mur de soutènement (terrain stabilisé) : 50 000 €
- Acquisitions foncières : 250 200 €
Achats programmés
Réserve foncière utile pour la maîtrise de certaines opérations à venir, notamment en matière de développement urbanistique, et permettre éventuellement l'accompagnement de la création d'une maison médicale.
- Divers matériels et mobiliers : brosse-cireuse pour le groupe scolaire, auto-laveuse pour le CSC, débroussailleuse, nettoyeur haute pression, transpalette pour manipulation tonne à eau – ramasse feuilles et garnitures, poste à soudure, boîtes à outils, groupe électrogène...
- Provisions (prévues dans les autres immobilisations corporelles) : 87 800 €

La rénovation globale du centre sportif et culturel sera mise en attente au vu des incertitudes financières qui pèsent sur les budgets locaux.

2. Les recettes d'investissement

A. Un autofinancement en principale source de recettes

	2024	2025
Virement de la section de fonctionnement	593 707 €	609 919 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	641 226 €	186 159 €
Opération d'ordre de transfert (amortissements)	90 000 €	90 000 €
Dotations, fonds divers	77 167 €	140 222 €
Subventions d'investissements à percevoir	278 900 €	12 000 €
Reste à réaliser - Subventions à percevoir	-	223 700 €
TOTAL	1 681 000 €	1 262 000 €

B. Reste à réaliser 2024

Recettes d'investissement non perçues en 2024 : 223 700€

Qui correspondent aux subventions obtenues :

- Pour les travaux d'éclairage public – 100 % LED : Fonds Vert (175 000 €) – Certificat d'Economie d'Energie (19 000 €)

- Pour les casiers rue du Stade : FST 2023 de la CeA (5 000 €)
- Pour les travaux de modernisation des crèches : CAF du Bas-Rhin (24 700 €)

C. Subventions accordées, sollicitées ou à solliciter en 2025

- Subvention de la CEA pour l'acquisition de mobiliers : 10 000 €
- Agrès fitness – rue de Pfulgiesheim : subvention de 2 117 € accordée début 2025 par la Région Grand Est
- Projet « Aventures en plein air » pour un coût total de 346 364,80 € HT
Subventions sollicitées et à solliciter dès l'ouverture des dispositifs : 255 726 €, soit 74 % du montant de l'opération
- Végétalisation des cours d'écoles
Coût total des travaux : 165 000 € HT
Subventions sollicitées et à solliciter dès l'ouverture des dispositifs : 132 000 €, soit 80 % du montant de l'opération

Partenaires sollicités pour les différents projets 2025 :

- La DETR / DSIL 2025
- La Région Grand Est
- La Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds communal d'Alsace
- Dispositif 5 000 équipements (Etat)

D. Dotations et divers

- FCTVA : un fonds de compensation de TVA d'un montant de 130 000 € est escompté pour 2025 lié principalement aux dépenses d'investissements de passage en 100 % LED
- Taxe d'aménagement : les pétitionnaires ayant obtenu un PC ou une DP payent une taxe d'aménagement à l'EMS qui reverse 48% à la commune

III) Conclusion

Un budget maîtrisé : par une forte volonté de réguler les dépenses de fonctionnement, en réduire certaines pour contenir l'évolution, lié à la baisse des recettes.

Un budget prudent : compte tenu des perspectives, ce budget primitif 2025 se fait dans les hypothèses les plus pessimistes.

Un budget à vision pluriannuelle : construit dans une vision prospective, mais non engageante, avec des études incontournables et des projets innovants dont le lancement sera conditionné par l'obtention des subventions ou des partenariats efficaces.

Un budget d'actions : maintien des services publics de qualité, avec un objectif d'efficacité, maintien des projets (culture, lien social, démocratie participative, sécurité, citoyenneté, prévention...), des travaux nécessaires.